

Choix de matières M1 droit des affaires

Par **Anna**, le **26/08/2015** à **16:36**

Bonjour tout le monde,

J'entre cette année en M1 droit des affaires mais je suis un peu perdue dans le choix de mes matières... ça m'aiderait beaucoup d'avoir vos avis !

Pour le premier semestre, j'ai 2 matières au choix entre :

- Droit du travail (relations professionnelles)
- Droit de la propriété intellectuelle
- Droit des marchés financiers
- Droit spécial des sociétés
- Entreprise et comptabilité

Pour le second, une au choix entre :

- Droit fiscal des affaires
- Droit européen et français de la concurrence
- Droit des sûretés
- Droit du commerce international
- Droit pénal des affaires

Le problème c'est qu'elles m'ont toutes l'air intéressantes et plusieurs d'entre elles me paraissent importantes. Pour le moment je pensais prendre droit des sociétés et PI au premier semestre. Pour le second je n'arrive absolument pas à me décider !

Que pensez-vous de mon choix et quelles sont selon vous les matières incontournables pour poursuivre en M2 droit des affaires ?

J'espère que vous saurez m'éclairer :)

Par **Yn**, le **26/08/2015** à **17:54**

Si tu souhaites poursuivre en M2 droit des affaires (au passage, une spécialité particulière ou un M2 généraliste ?), le droit spécial des sociétés est indispensable. Pour la seconde matière, la PI ou le droit du travail sont de bonnes options.

Pour le S2, je ne comprends pas, on te demande faire un choix dans les matières fondamentales du droit des affaires, ce qui est aberrant. Je m'étonne que le droit des sûretés et le droit fiscal ne soient pas des matières à TD imposées... Concrètement, quels

enseignements vas-tu suivre au S2 ?

Dans la mesure où le droit des sûretés et le droit fiscal des affaires sont incontournables et que le DCI est également très important, il va être difficile de faire un choix.

Faute de mieux, je vote pour le droit des sûretés car tu auras normalement un gros bloc fisca en M2, mais tout ça me laisse perplexe.

Par **Anna**, le **27/08/2015** à **12:56**

Merci beaucoup pour ta réponse ! Je suis en master de droit bilingue ce qui explique peut-être pourquoi des matières importantes sont mises de côté... J'avais pas réalisé quand j'ai choisi ce cursus que ça se faisait à ce point au détriment des connaissances en droit français.

J'aimerais sortir du parcours bilingue après le M1 pour faire un M2 droit des affaires plutôt dans l'optique de devenir juriste d'entreprise, je ne veux pas plaider.

Comme matières obligatoires à TD au S2 j'ai droit privé comparé et droit des entreprises en difficulté (et au S1 droit international privé + droit de l'UE, les libertés de circulation)

Du coup j'hésite encore entre travail et PI au S1 / fiscal ou sûretés au S2 mais j'y vois déjà un peu plus clair, merci :)

Par **Yn**, le **27/08/2015** à **13:25**

[citation]Je suis en master de droit bilingue ce qui explique peut-être pourquoi des matières importantes sont mises de côté... J'avais pas réalisé quand j'ai choisi ce cursus que ça se faisait à ce point au détriment des connaissances en droit français. [/citation]

Je pense que la raison est là, le droit est une spécialité "à plein temps" et les double-cursus ont cet inconvénient majeur d'écarter des matières indispensables. Surtout, le droit comparé et le droit de l'UE ne sont pas tournés vers le droit des affaires (sauf si tu étudies la mobilité des sociétés dans le droit de l'UE, mais c'est plutôt au programme du DCI).

Pour te guider dans ton choix : regarde les pré-requis sollicités par les M2 [s]et[/s] les cours dispensés dans ces M2. Certains M2 sont généraliste ("droit des affaires", "DJCE", etc.), d'autres sont très spécialisés ("droit fiscal", "DCI", "PI" etc.). Je pense que selon le type de M2 visé, tu pourras faire un choix qui ne sera pas (trop) pénalisant.

Par exemple, si tu vises un M2 PI ou fisca, il est indispensable de suivre ces matières en M1. Si tu vises une formation plus générale, mieux vaut bétonner sur la base, soit le droit des sûretés ou la fisca.

Par **Alister**, le **27/08/2015** à **13:59**

Bonjour,

Comme Yn, je confirme que ton choix va surtout dépendre du M2 voulu (spécialisé ou plutôt généraliste en droit des affaires). Sachant que pour être juriste d'entreprise, tu peux l'être autant en te spécialisant qu'en ayant un profil plus généraliste.

Quelques remarques toutefois :

Le droit du travail est probablement intéressant en tant que juriste d'entreprise, ceci dit les entreprises vont très souvent distinguer leur service juridique en 2 branches (RH et affaires) donc mis à part si tu vises à choisir un M2 en droit social, je ne conseillerais pas particulièrement le droit du travail (la matière reste enrichissante bien entendu).

Le droit des sociétés est incontournable, peu importe que tu choisies un M2 spécialisé ou non. De manières récurrentes, des questions spécialisées de PI, fiscal ou autres se posent en articulation avec le droit des sociétés (par ex. la société souhaite s'internationaliser, autant la PI, le fiscal que le droit des sociétés seront nécessaires). Au S1, pour le reste, à ta place je choisirais ou PI ou entreprise et compta (des bases en compta sont très souvent utiles en tant que JE, ne serait-ce que pour comprendre le langage des décideurs et/ou comptables).

Pour le S2, c'est autrement plus difficile puisque toutes les matières sont importantes... A mon avis, dans le contexte actuel, le droit de la concurrence reste la plus importante mais tout dépendra de ta spécialité ou même du type d'entreprise dans laquelle tu seras amenée à travailler. Cette matière est, à mon avis, plus essentielle que le DCI qui va se concentrer sur les conflits de lois et de juridictions. Dans la pratique du JE, le DCI va avoir une importance dans la rédaction des contrats essentiellement (clause attributive de juridiction avec le cas particulier du e-commerce par ex), sachant que le côté contentieux est laissé aux mains des avocats.

Il est très dommage que le droit des sûretés ne soit qu'au programme de ton M1, c'est une matière incontournable. C'est une matière qui, même si tu ne la sélectionne pas, devra être approfondie par des ouvrages.

Par **Dna**, le **27/08/2015 à 22:07**

Bonjour,

je m'incruste sur cette discussion pour éviter d'ouvrir un nouveau post.

J'aurais une question: à votre avis, quelle matière est la plus importante selon vous: droit des groupements spéciaux ou droit de la restructuration des entreprises?

Merci d'avance !

Par **Anna**, le **29/08/2015 à 16:02**

Mille mercis à vous deux d'avoir pris le temps de m'expliquer, vraiment!

J'ai pris sociétés, PI et fiscal finalement (pas pris la compta, j'en ai déjà fait en L3).

Par **Yn**, le **31/08/2015** à **10:00**

[citation]J'aurais une question: à votre avis, quelle matière est la plus importante selon vous: droit des groupements spéciaux ou droit de la restructuration des entreprises? [/citation]
Même réponse : il n'y a aucune réponse définitive, ces deux matières sont importantes en droit des affaires. J'ajoute que tu seras forcément amené à étudier ces deux matières. Pour réaliser un choix, tout dépend du projet et/ou de la formation visée.

Par **alice**, le **14/02/2016** à **09:01**

Bonjour,

je voulais savoir, si on ne sait pas encore quel m2 visé, comment faire pour le choix de matières ? Il vaut mieux prendre des matières plutôt générales ? peut-on par exemple mélanger des matières de droit privé (succession, régimes mat) et de droit des affaires (entreprises en difficultés bancaire..) ?

Meerci

Par **Dragon**, le **14/02/2016** à **16:32**

Bonjour,

oui c'est mieux de choisir des matières assez variées.

Par **H3llz**, le **24/08/2016** à **11:05**

Bonjour,

Je passe en Master 1 droit des affaires et je suis perdue parmi les nombreuses matières qui me sont proposées... (Sachant que mon choix de master 2 n'est pas encore fixé mais que je suis intéressée le droit international des affaires, droit de la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies et le droit et la fiscalité de l'entreprise).

Il faut choisir en TD 2 matières parmi : comptabilité générale, droit de la concurrence, droit des contrats d'affaires, fiscalité de l'entreprise.

Et pour le reste 6 matières parmi :

- comptabilité générale
- droit de la concurrence
- droit des contrats d'affaires

- fiscalité de l'entreprise
- droit de la propriété littéraire et artistique
- droit des assurances
- droit international privé
- droit patrimonial de la famille (droits des régimes matrimoniaux)
- droit privé et public des biens
- grands principes de droit processuel
- protection sociale
- contentieux privé international
- droit bancaire et boursier
- droit de l'environnement
- droit de la consommation et du crédit
- politiques sociales
- droit des associations
- droit des instruments de paiement
- droit fiscal international et européen
- histoire des obligations
- droit de la logistique (transport et énergie)
- droit aérien

J'ai fait un premier choix : TD : Comptabilité et Droit des contrats d'affaires, et en CM : Droit de la concurrence, fiscalité de l'entreprise, droit de la consommation et du crédit, contentieux privé international, grands principes processuels et droit de la propriété littéraire et artistique.

Voilà j'aimerais avoir votre avis sur la cohérence de mon choix, et si par hasard j'ai oublié de prendre une matière qui paraît fondamentale..

Merci d'avance!

Par Yn, le **24/08/2016 à 11:21**

Il me semble plus judicieux de prendre droit des contrats et droit fiscal en matières fondamentales (sauf si tu vises un M2 spécialisé, cf. ce qui a été dit précédemment dans les autres messages).

Pour les matières optionnelles, je me pose quelques questions :

- "Droit privé et public des biens" : si tu n'as jamais fait de droit des biens, il est impératif de prendre cette matière, c'est l'une des bases du droit des affaires, elle permet de comprendre les notions de base qui vont ensuite être utilisés en droit des aff'.
- "Contentieux privé international" et "droit international privé" : je ne comprends pas cette opposition, le DIP est le contentieux des relations privées, c'est la définition même de la matière. Impératif de prendre, au minimum, le DIP.
- Le droit de la concurrence est un choix impératif
- Pour les deux matières restantes, il est très difficile de faire un choix : "droit bancaire et boursier" et "droit des instruments de paiement" (encore une fois, je ne vois pas trop où se

situé l'opposition), des bases en propriété littéraire et artistique et en droit du travail sont toujours un plus dans une optique droit des aff'.

Enfin, je me pose une question : dans quelle fac es-tu ? Je trouve très bizarre l'offre proposée, il y a trop de choix, des matières se recoupent, certains n'ont que des liens très éloignés avec le droit des aff', bref je suis un peu perplexe.

Par **H3llz**, le **24/08/2016** à **11:32**

Merci de cette réponse rapide, je vais peut être faire quelques changements. J'ai fait du droit des biens l'année dernière, idem pour le droit du travail (matière qui m'est proposée qu'au second semestre cette année).

Effectivement je suis perdue car le choix de matières est très vaste... Je suis à la fac d'Aix-en-Provence.

Par **Isidore Beautrelet**, le **24/08/2016** à **11:37**

Bonjour

Effectivement c'est assez bizarre, je serais curieux de connaître la différence entre le droit bancaire et le droit des instruments de paiement.

Par **michmich**, le **01/09/2017** à **19:37**

bonjour

je désire faire un master droit des affaires pour être juriste d'entreprise mais je sais pas quelles matières sont incontournables en M1 au premier semestre et au 2ème semestre. merci d'avance pour votre aide

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/09/2017** à **08:06**

Bonjour

@michmich : pour vous répondre il faudrait connaître les matières de votre M1.

Par **Anonyme 1**, le **09/07/2022** à **14:51**

Bonjour, j'aimerais avoir de l'aide afin de savoir quelles matières indispensables je dois

prendre en M1 si je veux faire un master 2 généraliste en droit des affaires.

Au premier semestre j'ai le choix de faire en TD soit les contrats civils et commerciaux, soit du droit de la concurrence.

Puis en matière secondaire, je dois choisir deux matières entre :

- droit bancaire et boursier
- droit de la consommation
- droit de la distribution
- droit international privé
- protection inter et europ des droits fondamentaux
- droit social des affaires

Concernant le master 2 :

Pour la matière à TD j'ai le choix entre droit des affaires de l'UE ou fiscalité des sociétés

Et pour les matières secondaires, je dois faire deux choix entre :

- droit comparé
- droit du commerce international
- droit de la propriété industrielle
- droit des transports
- droit européen de l'environnement
- droit pénal de l'entreprise

Merci d'avance pour votre aide

Par **Isidore Beautrelet**, le **10/07/2022** à **07:54**

Bonjour

Pour le S1 en matière à TD choisissez les contrats civils et commerciaux. C'est une matière indispensable pour poursuivre en droit des affaires.

En matière secondaire : je dirais de sûr droit bancaire. En revanche, pour la seconde matière

vous pouvez "vous faire plaisir".

Pour le S2, sans hésitation il faudra prendre fiscalité des sociétés en matière à TD

En matière secondaire : on peut éliminer tout ce qui est droit européen et international.
Vous pouvez prendre propriété industrielle et droit pénal de l'entreprise.